

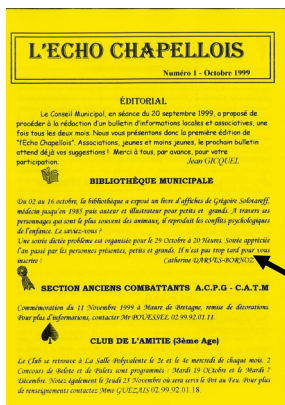
L'Écho Chapellois



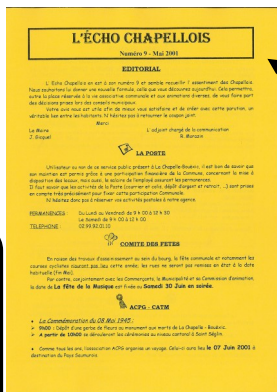
Numéro 100



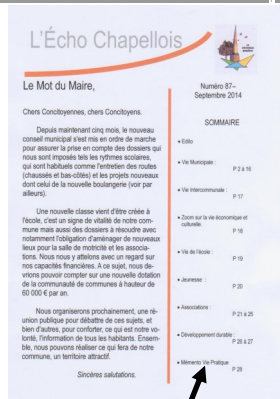
Rétrospective sur les premiers numéros



Le N°1
Sortie :
octobre 1999
Une feuille
A4 pliée en
deux.
Distribué à
270 foyers
chapellois.



Le N°9
Sortie : Mai
2001. Chan-
gement de
format. Il
compte dé-
sormais 6
pages.



Numéro 87. Septembre 2014.
Nouvelle présentation. Désormais les articles
sont classés par rubrique. Il compte en
moyenne 20 ou 24 pages. Distribué à 595
foyers.

Le Mot du Maire,

100 ème numéro de L'Écho Chapellois !

Pour l'évènement, un peu de couleurs et nous reviendrons à nos choix initiaux. A savoir, rechercher la sobriété, (papier blanc, texte et photo en noir et blanc), le développement durable (papier recyclé), une information régulière (6 numéros par an) et complète pour permettre, à ceux qui le souhaitent, de connaître parfaitement la vie municipale (compte-rendu de conseil, projets, état des réalisations). En bref, plutôt que le clinquant du contenant, la qualité du contenu. Comme j'ai pu déjà le dire et l'écrire, vous informer est un vrai choix et, je l'espère avec le conseil municipal, une véritable plus-value pour la vie au quotidien à La Chapelle Bouëxic.

C'est un vrai choix car informer c'est un budget de 4 951.71 € par an (4161.03 € pour l'impression des 6 numéros par an et 790.68 € par an pour la distribution).

Après un été actif, l'automne et l'hiver seront le temps des réalisations : salle des fêtes, salle des sports, aménagement du cimetière, réalisation de voirie dans le bourg pour des rues nouvelles suite à l'implantation de nouvelles maisons. 2 lots vendus Rue de la Gare vont lancer l'écoquartier du Pont es Frères.

Bonne lecture de ce numéro 100 et rendez-vous au 101. A noter que nous nous retrouverons aussi le **samedi 7 Janvier 2017**, pour la cérémonie des vœux, une nouvelle fois à l'église. A bientôt
Le Maire

SOMMAIRE

- Rétrospective des premiers échos chapellois
- Edito P2
- Le n°100 ce qu'en pensent les chapellois P 3
- Vie Municipale P 4 à 11
- Vie Intercommunale P 12 à 13
- Vie Culturelle et économique P 14
- Associations : P 15 à 20
- Développement durable : P 21 à 22
- Mémento Vie Pratique : P 23
- Repas du CCAS P24

Le numéro 100 : ce que pensent les Chapellois de l'Écho.

Voici quelques bribes d'habitants de la Commune concernant l'écho chapellois.

« Je le lis tout d'un coup ».

Pourquoi ne pas ajouter une rubrique
"Le mot d'un citoyen" : un lecteur y
donnerait son avis ?

"Très bien, il faut continuer à informer toute la population de La Chapelle Bouëxic". C'est le seul mode d'infos qui touche tout le monde, qui véhicule la vie de la commune"

Complet, utile, permet d'être au courant d'infos auxquelles nous n'aurions pas accès autrement.

Nous le lisons et avec intérêt !

Sa consistance et sa fréquence sont remarquées !

Les rubriques que nous apprécions le plus sont :

- la vie associative,
- les animations communales et culturelles,
- Développement durable.

Pourquoi ne pas créer :

- Une rubrique d'échanges ?
- D'idées collaboratives...?

« L'Écho c'est bien »

Réunion du 4 Juillet 2016

- **Projet salle multi-sports : présentation de l'avant- projet sommaire et du détail estimatif par l'Architecte et décision concernant ce projet**

Mr GUMIAUX - Architecte présente l'avant-projet sommaire et le détail estimatif relatifs aux travaux de construction d'une salle multi-sports comme suit :

- Halle multi-sports : 650 m² : 390 000,00 € HT
 - Vestiaires : 105 m² : 190 000,00 € HT
 - Espace de convivialité : 50 m² : 80 000,00 € HT
- soit un montant total de 660 000,00 € HT soit 792 000,00 € TTC.

Mr le Maire fait part ensuite du plan de financement suivant concernant la construction de cette salle multi-sports :

Dépenses :

- salle de sports : 468 000,00 € TTC
 - vestiaires : 228 000,00 € TTC
 - salle de convivialité : 96 000,00 € TTC
 - honoraires – Architecte : 55 860,00 € TTC
 - géomètre : 1 140,00 € TTC
 - étude de sols : 2 820,00 € TTC
 - mission SPS : 3 504,00 € TTC
 - mission de contrôle : 5 100,00 € TTC
 - VRD (eau, électricité, eaux usées, téléphone) : 16 800,00 € TTC
 - publicité appel d'offres : 1 800,00 € TTC
- Total : 879 024,00 € TTC.**

Recettes :

- Subventions :
- Contrats de territoires : 162 500,00 €
 - Région : 62 192,00 €
 - Réserve parlementaire : 25 000,00 €

Emprunt : 200 000,00 €

Auto financement : 103 000 x 2 : 206 000,00 €

Récupération TVA :

879 024 x 16,404 % : 144 195,00 €

Divers (autofinancement complémentaire) : 79 137,00 €

Total : 879 024,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au projet de construction d'une salle multi-sports tel que désigné ci-dessus.
- autorise le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée et demande une variante en ce qui concerne la contraction de l'espace de convivialité.
- approuve l'avant-projet sommaire et le détail estimatif désigné ci-dessus.
- approuve le plan de financement désigné ci-dessus.
- donne tous pouvoirs à Mr le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer toutes les pièces inhérentes au marché de construction de la salle multi-sports.

- **Projet salle multi-sports : choix devis : étude géotechnique.**

Mr le Maire fait part des différents devis concernant l'étude de sol géotechnique relative au projet de construction de la salle multi-sports. Mr le Maire propose de retenir la proposition la moins-disante à savoir le devis de l'Entreprise SOL CONSEIL Grand-Ouest pour un montant de 2 820,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis de l'Entreprise SOL CONSEIL Grand-Ouest domiciliée 4, rue des Couardières – 35 186 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE pour un montant de 2 820,00 € TTC concernant l'étude de sol géotechnique relative au projet de construction de la salle multi-sports.

- **Projet salle multi-sports : choix devis : mission SPS, mission de contrôle**

Mr le Maire fait part des différents devis concernant la mission SPS et la mission de contrôle relative au projet de construction de la salle multi-sports. Mr le Maire propose de retenir la proposition la moins-disante à savoir les devis de l'Entreprise DEKRA Industrial pour les montants suivants :

- mission SPS : 3 504,00 € TTC
 - mission de contrôle : 5 100,00 € TTC
- soit un montant total de 8 604,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les devis suivants de l'Entreprise DEKRA Industrial SAS – Agence Bretagne – Immeuble SEMIRAMIS 1 – ZA de la Hallerais – Allée du Communal – 35 770 VERN-SUR-SEICHE pour les montants suivants

- mission SPS : 3 504,00 € TTC
 - mission de contrôle : 5 100,00 € TTC
- soit un montant total de 8 604,00 € TTC dans le cadre du projet de construction de la salle multi-sports.

- **Travaux de reconstruction de la salle-polyvalente suite à sinistre incendie - choix devis : mission SPS, mission de contrôle**

Mr le Maire fait part des différents devis concernant la mission SPS et la mission de contrôle relative aux travaux de reconstruction de la salle-polyvalente suite à sinistre incendie. Mr le Maire propose de retenir la proposition la moins-disante à savoir le devis de l'Entreprise VERITAS pour les montants suivants :

- mission SPS : 1 512,00 € TTC
 - mission de contrôle : 2 397,60 € TTC .
- soit un montant total de 3 909,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les devis suivants de l'Entreprise VERITAS - ZAC Atalante Champeaux 1/3 Rue de la Gournerie -35 000 RENNES pour les montants suivants :

- mission SPS : 1 512,00 € TTC
 - mission de contrôle : 2 397,60 € TTC
- soit un montant total de 3 909,60 € TTC dans le cadre des travaux de reconstruction de la salle-polyvalente.

- **Travaux de reconstruction de la salle-polyvalente suite à sinistre incendie : choix devis : mobilier**

Mr le Maire fait part des différents devis concernant le renouvellement du mobilier suite au sinistre incendie de la salle-polyvalente. Mr le Maire propose de retenir le devis de l'Entreprise MOBIDÉCOR - MAGNE SOUVIGNET pour un montant de 32 368 ,86 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis suivant de l'Entreprise MOBI DÉCOR – MAGNE SOUVIGNET – Avenue de Saint Marcellin - BP 409 – 42 160 BONSON pour un montant de 32 368,86 € TTC dans le cadre du renouvellement du mobilier suite au sinistre incendie de la salle-polyvalente.

- **Acceptation de la somme de 1303 Euros proposée au titre des recettes provenant du produit des amendes de police relative aux travaux d'aménagement de sécurité sur voirie, rue de Villeneuve**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine du 10 Juin 2016 spécifiant que la commission permanente du Conseil Départemental a arrêté la liste des Communes bénéficiaires ainsi que le montant de l'attribution leur revenant au titre des recettes provenant du produit des amendes de police.

La Commune de LA CHAPELLE- BOUËXIC a été retenue pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité sur voirie : rue de Villeneuve pour un montant de 1 303 € .

Monsieur le Maire précise que Monsieur le Préfet invite donc, pour que l'octroi de cette subvention soit définitif, à lui faire parvenir une délibération du Conseil Municipal devant faire état de l'acceptation de la somme proposée de 1 303 € ainsi que l'engagement de la Commune de faire exécuter des travaux dans les plus brefs délais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'accepter la somme de 1 303 € proposée au titre des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière concernant les travaux d'aménagement de sécurité de la voirie : rue de Villeneuve.
- s'engage à faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

- **Remplacement photocopieur école**

Monsieur le Maire fait part du fait que le photocopieur de l'école est en panne et n'est pas réparable. Monsieur le Maire propose de lancer une consultation pour le remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de lancer une consultation selon la procédure adaptée dans le cadre du remplacement de ce photocopieur de l'école.

- **Nom de l'école**

La consultation relative au choix du nom de l'école ayant été close le 30 juin 2016 à 12 h 00, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 144 votants dont 45 enfants de CM1 ET CM2.
- Louise MICHEL : 19 voix
- Jean FERRAT : 46 voix
- La Roche Pourprée : 79 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 7 abstentions

- décide de valider le nom de l'école suivant : « La Roche Pourprée »

- **Adhésion de la Commune de LASSY au SIGEP :**

Mr le Maire donne lecture du courrier du 6 juin 2016 de Mr le Président du SIGEP de GUER spécifiant que les membres du Comité Syndical du SIGEP (Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Piscine) de GUER ont délibéré le 27 avril 2016 et accepté l'adhésion de la Commune de LASSY à compter du 1^{er} septembre 2016.

Les autres communes adhérentes sont AUGAN, BAULON, BEIGNON, BOVEL, COMBLESSAC, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la GACILLY (Carentoir, Cournon, Glénac, La Chapelle Gaceline, la Gacilly, Quelneuc, Trial), GUER, LA CHAPELLE-BOUËXIC, LES BRULAIS, MAURE-DE-BRETAGNE, MAXENT, MERNEL, MONTENEUF, PAIMPONT, PORCARO, REMINIAC, RUFFIAC, SAINT-MALO-DE-BEIGNON, St SÉGLIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune de LASSY au SIGEP de GUER à compter du 1^{er} Septembre 2016.

- **Dépôt sauvage de poubelles : redevance forfaitaire**

Mr le Maire informe que depuis la mise en place de la redevance incitative par le SMICTOM, il est constaté que les dépôts sauvages de déchets ont augmenté sur le territoire de la Commune. Les actes d'incivilités portent atteinte à la salubrité et à l'environnement. Les travaux d'enlèvement et de nettoyage sont effectués par le personnel des services techniques et représentent un coût pour la Commune. Il est proposé de rechercher systématiquement les auteurs des dépôts et instituer une participation forfaitaire à l'encontre des contrevenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'instituer une redevance forfaitaire pour l'enlèvement des déchets sauvages par les services communaux et fixe son montant à 150 € sur facturation de la Mairie et recouvrement auprès du Receveur Municipal de PIPRIAC.

- **Désignation d'un délégué ARIC**

Monsieur le Maire donne lecture du mail du 24 juin 2016 de l'ARIC (Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales) sollicitant la désignation d'un délégué ARIC au sein de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne Mr LERAY Michel – 1^{er} Adjoint –en tant que délégué de l'ARIC (Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales) 13, place des marelles – BP 27 305 – 35 573 CHANTEPIE.

- **Vente partie du bâtiment de l'ancienne boulangerie**

Mr le Maire propose de procéder à la mise en vente d'une partie du bâtiment de l'ancienne boulangerie appartenant à la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder à la mise en vente de la partie du bâtiment de l'ancienne boulangerie appartenant à la Commune sise 2, rue de la Mairie – 35 330 LA CHAPELLE-BOUËXIC cadastrée section AB n° 404.

- **Vente du lot n°10 : Eco-quartier du Pont-es-Frères**

Mr le Maire fait part de la demande d'acquisition du lot n°10 d'une superficie de 373 m² situé dans le lotissement communal – Eco-quartier du Pont-es-Frères de la part de Mr CHEVALIER Xavier Mr le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 7 Juin 2016 arrêtant le prix de vente à 87 € TTC le m² et fixant le prix de vente des différents lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de vendre le lot n°10 de l'éco-quartier du Pont-es-Frères d'une superficie de 373 m² au prix de 32 451 € TTC à Monsieur CHEVALIER Xavier, 2, rue de Robien 35 850 GEVEZE.
- charge Maître Christian RAY – Notaire- domicilié 33, rue de Guer 35 330 MAURE-DE-BRETAGNE de la rédaction de l'acte.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour la signature de l'acte.

- **Réaménagement emprunt Crédit Agricole n°7000 270**

Monsieur le Maire expose qu'il y aurait lieu de réaménager l'emprunt n°7000 270 4933 contracté auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, dont le capital restant dû s'élève à 99 162,83 Euros après échéance du 05/07/2016 comme suit :

Capital restant dû	99 162,83 Euros après échéance du 05/07/2016	
Durée initiale	222 mois	
	Anciennes Conditions	Nouvelles conditions Taux fixe
Taux	4,25%	1,94%
Montant de l'échéance	3 329,27 Euros	3 008,64 Euros (échéances trimestrielles)
Frais de dossier = frais d'avenant par prêt (147,90 € CGB 2016) + indemnités de réaménagement (6 mois d'intérêts).		2 255,10 €

Compte tenu du montant à réaménager, sur la base de la nouvelle échéance mentionnée ci-dessus, l'économie réalisée s'élèverait à 1 282,45€ par an, soit 11 542,06 Euros sur la durée résiduelle du prêt (9 ans) (sans déduction des frais de dossier), soit une économie nette de 9 286,96 € avec déduction de frais de dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de réaménager l'emprunt n°7000 270 4933 au taux fixe de 1,94 %, pour une durée résiduelle de 9 ans restant à courir, en périodicité trimestrielle.
- autorise Mr le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces concernant ce prêt.

- **Réaménagement emprunt Crédit Agricole n° 7000 1681 328**

Monsieur le Maire expose qu'il y aurait lieu de réaménager l'emprunt n° 7000 1681 328 contracté auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, dont le capital restant dû s'élève à 184 198,05 € comme suit

Capital restant dû	184 198,05 Euros	
Durée initiale	204 mois	
	Anciennes conditions	Nouvelles conditions Taux fixe
Taux	4,70%	1,87%
Montant de l'échéance	7 321,19 Euros	6 584,94 Euros (échéances trimestrielles)
Frais de dossier = frais d'avenant par prêt (147,90 € CGB 2016) + indemnités de réaménagement (6 mois d'intérêts).		4 476,54 €

Compte tenu du montant à réaménager, sur la base de la nouvelle échéance mentionnée ci-dessus, l'économie réalisée s'élèverait à 2 944,96 Euros par an soit 22 087,20 € sur la durée résiduelle du prêt (7,5 ans) (sans déduction des frais de dossier), soit une économie nette de 17 610,66 €, avec déduction des frais de dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de réaménager l'emprunt n°70001681328 au taux fixe de 1,87 %, pour une durée de 7,5 ans restant à courir, en périodicité trimestrielle.
- autorise Mr le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces concernant ce prêt.

Informations

- **Décision du CCAS concernant le logement de la Frétille**

Monsieur le maire informe que le CCAS en séance du 27 juin 2016 a décidé de vendre le logement du CCAS sis 13, rue de la Frétille, cadastré section B n° 115, n° 116 et n° 417 pour une superficie de terrain de 761 m².

Au vu du produit de la vente, il est proposé de racheter un autre logement et de le louer.

- **Courrier de Monsieur le Préfet concernant le renouvellement de la ZAD**

Monsieur le maire donne lecture du courrier transmis par Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 6 juin 2016 précisant que la Commune n'ayant pas de projet spécifique identifié et au regard des disponibilités d'urbanisation prévues par le P.L.U en vigueur, il n'était pas possible de réserver une suite favorable à la demande de renouvellement de la ZAD (Zone d'Aménagement Différée), cette dernière prend donc fin le 6 juin 2016.

- **SAUR : rapport annuel de délégataire**

Monsieur le maire fait part du rapport annuel de la SAUR en tant que délégataire du service de l'assainissement de la Commune de LA CHAPELLE-BOUËXIC. Les données principales de ce rapport sont les suivantes :

- linéaire de conduite : 8 466 mètres.
- capacité : 800 équivalent/habitant
- Nombre de clients facturés : 313 : +3,6%
- Volumes assujettis : 22 791 m³ : + 6%

Collecte des effluents

39 clients/km

NB : plus la densité est forte et plus on a de capacité à renouveler le réseau.

Synthèse de conformité

Dispositif conforme à la réglementation lois sur l'eau

Accord en 2015 pour 10 ans ;

Lagune : 79% de capacité

Traitement des eaux :

Charge organique en augmentation

A terme quand on atteindra 100% :

- soit faire une extension de lagune
- soit une station d'épuration biologique (STEP)

- **Projet Vilaine Atlantique**

Monsieur le maire donne lecture du courrier du 12 juin 2016 du Syndicat Mixte de Gestion d'Eau Potable d'Ille-et-Vilaine apportant des précisions concernant le projet d'Aqueduc Vilaine Atlantique sur la Commune de LA CHAPELLE-BOUËXIC. Monsieur le Maire fait part du plan prévisionnel de la conduite d'eau potable au stade d'avant - projet dont le tracé passe en limite nord-ouest de la Commune. Ces travaux seront réalisés en 2020.

- **Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 6 juin 2016**

Monsieur le maire indique que les effectifs prévus pour la rentrée scolaire 2016/2017 sont de 203 élèves.

- **Compte-rendu VHBC**

Madame Carole LETOURNEL, déléguée communautaire, fait part des points suivants abordés en Conseil Communautaire du 8 juin 2016 :

- Musicole : afin d'assurer une maîtrise des coûts de fonctionnement, il est décidé de supprimer 1,2 équivalent temps plein sur 6 postes contractuels.
- Eco-camping situé à LES BRULAIS : Le camping sera ouvert 2 mois au cours de l'été. Afin d'assurer la gestion du camping, il est décidé d'embaucher un agent à ½ temps pendant 2 mois.
- Accueil de loisirs sans hébergement de LA CHAPELLE-BOUËXIC : plan de financement : Il est décidé de solliciter une subvention au titre de contrat de partenariat de la Région Bretagne à hauteur de 21 000 € et du FEDER à hauteur de 30 000 €.
- Contrat de Territoires Volet 2 : il est décidé d'octroyer une subvention de 162 500 € à la Commune de LA CHAPELLE-BOUËXIC dans le cadre du projet de construction de salle multi-sports.

- **Compteur Linky**

Monsieur CHAUDAGNE Michel, consécutivement à une réunion d'information avec ENEDIS- Electricité en réseau, informe que la mise en place des compteurs linky est programmé d'ici 2018 à 2019 sur la Commune de LA CHAPELLE-BOUËXIC .

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur les listes électorales de la commune et désireuses de voter pour d'autres élections peuvent le faire **jusqu'au Vendredi 30 décembre 2016 à 12h30**.

Vous devez vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les conditions pour être inscrits sur une liste électorale sont les suivantes :

- Avoir la nationalité française (sous réserve des dispositions permettant aux étrangers ressortissants des Etats membres de l'Union européenne de participer aux élections municipales et aux élections des représentants au parle-

ment européen).

- L'âge requis pour être électeur est fixé à 18 ans accomplis.
- L'inscription au titre du domicile permet de ne pas avoir à justifier de six mois de résidence dans la Commune ou d'avoir à justifier la qualité de contribuable pour la cinquième fois sans interruption au rôle des contributions directes communales.

Horaires de la mairie : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30.

Permanences le samedi de 9h30 à 12h : les samedis 12 et 26 Novembre, 10 et 24 décembre.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes **nés entre OCTOBRE et DÉCEMBRE 2000** doivent se faire recenser **avant le 31/12/2016**.

Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille et accompagnés de leur représentant légal.

Contact :

☎ 02.99.92.01.15



RECEPSEMENT DE LA POPULATION



RECEPSEMENT
de la population 2017
www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT PAR INTERNET : C'EST PLUS PRATIQUE !

Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr



EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE



La Chapelle, une commune verte ? Depuis une dizaine d'années, notre commune apporte un effort particulier au fleurissement, au retour d'arbres dans le bourg... En bref,

une volonté de marquer notre souhait d'enrichir le cadre de vie et rechercher un avis positif de futurs habitants de La Chapelle-Bouëxic.

Le fleurissement nécessite un peu de budget 1443.49 € et du temps pour l'arrosage.

Dans ce domaine, une nouvelle orientation apparaît et évolue vers l'embellissement prenant en compte le développement durable (notamment moins d'arrosage).

Nous saisissons cette occasion pour essayer d'asso-

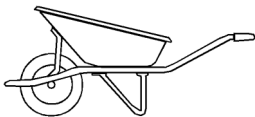
cier celles et ceux qui voudraient participer à cette réflexion.

Embellir notre commune, c'est l'affaire de tous, bourg ou villages, tout est ouvert pour peu qu'il y ait une participation citoyenne.

Je vous invite donc à appeler la mairie ou à y venir pour dire votre intention de participer et cela avant **le 30 novembre**. Nous reprendrons contact avec vous.

N'hésitez pas ! Nous voulons faire de ce groupe de réflexion, un groupe de convivialité qui pourrait nous amener notamment à échanger avec d'autres communes, voire d'organiser des visites.

JOURNÉE CITOYENNE



Comme vous l'avez peut-être constaté, notre cimetière a bénéficié d'aménagements :

- un portail rénové et replacé pour faciliter l'entrée d'un véhicule.
- Une allée centrale et un cheminement vers le funérarium enrobés pour faciliter les déplacements, notamment des personnes à mobilité réduite.
- Une rampe respectant les normes d'accessibilité pour descendre vers le funérarium.

Tout cela pour un coût de 7 611 € (enrobé et bordures) et 2 340 € pour le portail.

Afin de parfaire l'aménagement, nous avons le projet de remplacer tout le gravier dans les allées annexes et entre les tombes.

Pour ce projet, nous souhaitons le concours du plus grand nombre de volontaires, pour qu'un samedi, avec brouette, pelle et râteau, nous puissions enlever le gravier un peu disparate et en remettre (rouge, gris, beige c'est à voir).

Celles et ceux qui seraient disponibles pour cette journée citoyenne (9h-17h) voudront bien appeler la Mairie ☎02.99.92.01.15 pour donner leur accord de principe. Nous les recontacterons lorsque la date sera fixée, au printemps 2017.

SOURIEZ, VOUS ÊTES FILMÉS !



Lors du Conseil Municipal du 4 juillet, le Conseil a décidé une redevance forfaitaire de 150 € pour tout dépôt non conforme près du bac à verres, du bac à papier et du bac à vêtements.

Une nouvelle fois, ces dépôts sauvages sont injustifiables puisque nos poubelles sont relevées au domicile de chacun et que les dépôts à la déchetterie de Maure sont gratuits. Retrouvez les horaires de la déchetterie de Maure de Bretagne en page 23 de cet écho.

RUE DE VILLENEUVE



Suite à une demande des riverains, le Conseil Municipal s'était rendu sur place pour envisager les aménagements nécessaires à la réduction de la vitesse sur cet axe.

L'idée de passages rétrécis fait son chemin mais nous rencontrons une difficulté : cette route n'a pas un revêtement uniforme et contrarie la pose d'obstacles amovibles.

Des solutions techniques et financières ont été envisagées sans pour autant retenir d'avis unanimes.

Un peu de patience donc et levons tous le pied en attendant...

ZOOM sur les principales délibérations du Conseil Communautaire du 26 Septembre 2016



Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de valider la stratégie territoriale bocagère pour la période 2016 / 2020. Pour y répondre, douze actions ont été priorisées par le comité technique « Breizh Bocage ». En vue d'améliorer le maillage bocager sur le territoire, un linéaire de 15 km de haies créées ou restaurées est visé chaque année. Pour les travaux de l'hiver 2016 / 2017, l'objectif est fixé à 10 km du fait de la mise en place de la stratégie bocagère. Des haies seront plantées à La Chapelle Bouëxic, notamment aux abords des lagunes.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, dans le cadre de l'aménagement de la voirie communautaire à Maure de Bretagne et Mernel (rue du Stade et Rue du Querpon), d'adopter le projet, de valider la phase PRO et le plan de financement, s'élevant à 412 214 € : 260 214 € seront à la charge de VHBC, 76 850 € seront à la charge de la commune de Maure de Bretagne, une subvention de 75 000 € sera sollicitée au titre du Contrat de territoire.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'accepter la mise en place de permanences juridiques du Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF). Les permanences auront lieu au Chorus, les 3èmes jeudis de chaque mois de 14h à 17 h sur rendez-vous.

Le Conseil communautaire a pris acte du rapport d'activité du SMICTOM. Il est consultable à l'adresse suivante : <http://www.smictom-paysdevilaine.fr/> rapports-rapports.

L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA CHAPELLE-BOUËXIC

L'accueil de loisirs de La Chapelle-Bouëxic a accueilli en moyenne 35 enfants par jour cet été. Les enfants ont eu l'occasion de voyager dans le temps tout au long des semaines grâce à une équipe d'animation qui a su créer un bel imaginaire. Léo le lapin (mascotte de

l'association Léo Lagrange Ouest) est venu passer du temps à l'accueil de loisirs. Les enfants ont pu l'emmener avec eux en sortie, l'inviter à la sieste, partager leur repas également. Ils ont ensuite relaté toute leur aventure sur le carnet de voyage de Léo. Ce fut un bel été pour tous.





L'accueil de loisirs a ouvert ses portes pour la nouvelle année scolaire 2016/2017 avec une nouvelle équipe d'animatrices. Sophie COMBRISSON, directrice, est maintenant entourée de Maria JULÉ et Aurélie DERRIEN qui animent les mercredis après-midi. La première période, l'équipe et les enfants apprennent à se connaître et à partir du mois de novembre, la thématique des planètes sera abordée avec au programme une visite du planétarium des Champs Libres à Rennes. Un spectacle sera également proposé aux enfants autour de la thématique des différences et notamment du handicap s'intitulant : « Au pays de Jean » par la compagnie Yanamarre.

L'accueil de loisirs sera fermé pendant les vacances de fin d'année, les enfants seront accueillis à Maure de Bretagne. Tous les documents (inscriptions et règlement intérieur) sont téléchargeables sur le site de Valons de Haute Bretagne Communauté.

Autre info : Naouna PARPITSCH est la nouvelle animatrice de l'accueil de loisirs de l'espace jeunes communautaire de Maure de Bretagne. Elle accueille tous les jeunes de 11 à 17 ans du bassin de vie de Maure de Bretagne. Elle met en place des programmes d'activités pour les mercredis et samedis ainsi que pour les vacances scolaires. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à la contacter au **06.22.67.64.30**.

Une grande soirée est organisée pour et par les jeunes le **19 novembre** à la salle du Rotz à MAURE DE BRETAGNE dans le cadre des Nocturnes. La Thématique de la soirée est : « Back to the Future ». Une navette sera mise en place pour récupérer les jeunes dans les différentes communes. Si vous êtes intéressés, contacter Naouna PARPITSCH.

UN CABINET INFIRMIER A OUVERT A LA CHAPELLE



Corinne CHEVALIER et Amélie SÉBERT vous accueillent depuis le 7 novembre au 13 Rue de la Mairie à LA CHAPELLE-BOUËXIC.

Elles vous proposent :

- Les soins techniques pratiqués à domicile ou au cabinet (pansements, prise de sang, injections, vaccinations, suivi de chimiothérapies...)
- Soins d'hygiène et de confort aux personnes dépendantes afin de rendre possible leur maintien à domicile.
- Accompagnement de la personne en fin de vie, en lien avec les structures d'Hospitalisation à Domicile

Une permanence sera assurée au cabinet situé au 13 Rue de la Mairie de 7h30 à 8h30 du lundi au samedi. Possibilité de soins au cabinet et à domicile sur rendez-vous.

Corinne et Amélie sont joignables 7/7 jours au **02.23.61.86.73** et interviennent sur les communes de la Chapelle-Bouëxic, Lohéac, Mernel, Campel, Guignen, Bovel et Maure de Bretagne.

NOUVELLE EXPOSITION A LA BIBLIOTHEQUE



Soriya SOK est une jeune peintre autodidacte de 29 ans, habitante de la Chapelle-Bouëxic :

« J'ai commencé la peinture en 2014, suite à une exposition à la Gacilly, où je me suis dite "*et si moi aussi j'essayais de faire de la peinture?*"

Je n'ai pas fait d'études d'art ni pris de cours. Par contre, j'ai toujours aimé le dessin et tout ce qui touche aux loisirs créatifs. Les supports que j'utilise sont des toiles classiques et je peins à l'acrylique. Mes peintures sont inspirées de l'univers art déco, art nouveau mais également d'illustrations de travaux de scientifiques comme Ernst Haeckel. Je m'inspire également des livres

de contes de mon enfance. »

Venez découvrir ses œuvres à la bibliothèque à partir du **Samedi 29 Novembre** et tout au long du mois de décembre.

M ANIFESTATIONS A VENIR

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

ACPG / CATM

Vendredi 11 Novembre :
Cérémonie du souvenir.

Tous les habitants de La Chapelle-Bouëxic sont invités à participer à la commémoration de l'armistice de la guerre 1914-1918.

Rendez-vous à 9H00,
devant la Bibliothèque.

Au programme :

- Cérémonie au monument aux morts.
- Dépôt d'une gerbe.

- Remise de décorations.

- Lecture des messages.

Cette année, la cérémonie commémorative cantonale a lieu à MERNEL.

Lundi 5 Décembre à 11h00,
devant la Bibliothèque,

Vous êtes invités à la cérémonie de mémoire des Anciens Combattants d'AFN.



LES FLECHES CHAPELLOISES



Les vacances terminées, les différentes activités reprennent.

Les personnes intéressées, par l'activité VTT peuvent rejoindre l'association pour faire des sor-

ties en groupe soit sur des randos organisées dans le département ou des sorties sur la commune ou les communes du secteur.

Pour plus d'information contacter
Dominique MONNERAIS

au **06 98 91 53 65**

T ÉLÉTHON

Le Dimanche 4 Décembre, la Commission Animation du Conseil Municipal vous donne rendez-vous, à partir de 8 h jusqu'à 9h30, à « La Bonne Franquette » pour un petit-déjeuner.

Pour ceux qui le souhaitent, une randonnée pédestre partira à 9h pour être de retour vers 11h-11h30 afin d'accueillir les participants au Tour du Canton à La Bonne Franquette pour une pause Ravitaillement.

Pour le petit-déjeuner, merci d'appeler la Mairie au **02.99.92.01.15** ou

d'envoyer un mail à

mairie.de.la.chapelle.bouexic@wanadoo.fr

Prix : 6 € (petit-déjeuner) et 3 € pour la randonnée (si pas de petit déjeuner).

Petit déjeuner et rando : 8 €.

Tous les bénéfices seront remis à Maure de Bretagne le midi. Une urne sera disponible également ce même jour.



Associations

Marché de Noël



LA CHAPELLE-BOUËXIC

Dimanche

18 Décembre 2016

De 10h-17h

Une vingtaine d'exposants



- ◆ Produits alimentaires.
- ◆ Produits artisanaux.

VIN CHAUD ET RESTAURATION SUR PLACE :

- Repas Savoyard à « L'Ardoise Gourmande » le midi. Réservez au ☎ 02.99.41.79.25.
- Galettes-Saucisses Frites « Chez Lili » ☎ 02.99.92.04.33
- Dégustation d'huîtres et de vins.

ANIMATIONS POUR LES ENFANTS :

ACHETEZ, COMMANDEZ, RESERVEZ VOS PRODUITS OU CADEAUX DE NOËL

Une organisation des Commerçants, du Comité des Fêtes, de Bouëxic Animation et de la Mairie.
Remerciements au Club des Aînés pour leur participation.

Quelques emplacements restent disponibles pour le marché de Noël, vous pouvez contacter Jean-Yves BOUET par mail à j.y.bouet@gmail.com

Ecole de V.T.T



5ème année pour l'école de VTT créée au sein du Cyclo Club Chapellois.

Chaque mercredi en 2 groupes d'âge, 35 jeunes chapellois (à partir de 7 ans) et des communes voisines sont encadrés par Fabien VOISIN, des bénévoles Gervais CLOTEAUX, Alain LARCHER, Patrick LEMOINE, Roger MORAZIN, Alain PRIOUL, Gérard RIGAUD, voire des parents disponibles.

Exercices d'adresse ou randonnées permettent à chaque jeune de progresser et, surtout, de trouver du plaisir au contact de la nature.

Nous en profitons pour remercier les propriétaires qui mettent à disposition des terrains et chemins.

Si certains jeunes souhaitent faire de la compétition, un programme leur sera proposé.

Renseignements :

☎ 06.76.41.92.41

C oncert au « Bar Chez Lili »



Le vendredi 18 Novembre à 21h00

Le groupe « Rimo » se produira.

Au Bar « Chez Lili »

Découvrez en ligne leur musique sur
www.rimo.fr

Entrée : 7€

Infos : 02.99.92.04.33

ZOOM SUR LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS ASSOCIATIFS

CONCOURS DE PETANQUE 2016



Debout de gauche à droite : Benoît RIGAUD, François CAILLAU, Kévin CHOLLET, Didier RENAULT, Frédéric HENRY.

Accroupis de gauche à droite : Patrick LEMOINE et Michel LERAY

C'est dans une ambiance très conviviale, que s'est déroulé le tournoi de boules.

37 équipes (ados, adultes hommes et femmes de tous âges) se sont confrontées amicalement de mai à septembre.

Les rencontres ont permis aux équipes de sortir de chez elles et de profiter des douces soirées chapelloises. La saison s'est clôturée par un repas et la remise des trophées, ceci dans une ambiance sympathique.

Classement :

1er : François CAILLAU et Benoît RIGAUD

2ème : Frédéric HENRY et Didier RENAULT

3ème : Kévin CHOLLET et Gérard RIGAUD

4ème : Frédéric BESNARD et Cédric LAMORT

5ème : Frédéric BABONNEAU et David WESTER

6ème : Paulo FERNANDES et Thierry LEGLINEL

7ème : Christian et Marie-Christine BOLUT

Si vous souhaitez participer au concours l'année prochaine, guettez l'écho chapellois du mois de mars prochain, afin de connaître la date des inscriptions.

LES CLASSES 6



Studio MIGNOT - St Méen - Montfort

Grâce à l'excellent travail des organisateurs (représentés par 7 générations), le **17 septembre 2016**, les classes 6 se sont réunies par une belle journée ensoleillée.

Rendez vous était donné à l'église à 10h30 suivi du dépôt de gerbe pour les disparus de cette classe 6.

La photo a été prise sur la Vigne avec 48 personnes présentes.

3 chapellois de 90 ans ont fait le déplacement (de gauche à droite Mme Yvonne BESNARD, Mr Elie HIGNET et Mme Odette ROPERT).

Le plus jeune Hugo LEBRET est né le 6 juin 2016.

Après le vin d'honneur, 90 personnes ont répondu présentes au repas du midi, servi à la salle polyvalente de CAMPEL. Le repas était préparé par l'ARDOISE GOURMANDE.

Une marche digestive et quelques jetés de palets ont clôturé la fin d'après midi.

Vers 19h30, le buffet a réuni 110 personnes. La soirée s'est terminée dans une ambiance festive, avec un bal.

L'équipe organisatrice remercie la municipalité pour la prise en charge de la location de la salle de CAMPEL.

Grâce à elle notamment, il a été proposé des tarifs raisonnables ce qui a permis un équilibre des comptes (bénéfice de 109 Euros).

L'équipe organisatrice

AMICALE LAÏQUE : Assemblée Générale du 14 octobre 2016

Le vendredi 14 octobre 2016, a eu lieu l'Assemblée Générale de l'Amicale Laïque. L'occasion de faire un point sur les manifestations organisées durant l'année et notamment le bilan de la collecte des papiers avec la PAPREC. Nous avons fait plus que l'année dernière, nous atteignons presque les 7 tonnes. Un grand merci à tous. La collecte continue tous les 1ers et 3èmes samedis de chaque mois.

Un planning sera affiché sur la porte du local ainsi qu'à la mairie et au bureau de Poste. Toutes les manifestations ont été une réussite. Merci aux parents pour leur implication.

Pour l'année 2016-2017, voici les dates de nos manifestations :

- Dimanche 11 décembre 2016 : Spectacle de Noël à Lohéac
- Samedi 4 et dimanche 5 mars 2017 : week end théâtre avec la compagnie "Le Pied en Coulisses", au Rotz à Maure de Bretagne
- Samedi 29 avril 2017 : Loto animé par Paulette au Rotz à Maure de Bretagne
- Samedi 17 juin 2017 : Fête de l'école sur le terrain de foot de la Chapelle-Bouexic.

Composition du bureau de l'amicale laïque :

Présidente : Marie-claire RUAULT. Vice-présidente : Nathalie GAINARD. Trésorière : Anne-sophie LEFEUVRE. Vice-trésorier : Nicolas GERNIGON. Secrétaire : Audrey BESNARD. Secrétaire adjointe : Barbara GUILBERT



Assis de gauche à droite : Nathalie GAINARD, Anne-Sophie LEFEUVRE, Nicolas GERNIGON, et Marie-Claire RUAULT. Debouts de gauche à droite : Barbara GUILBERT et Audrey BESNARD.

Mouvements au sein de l'amicale :

- Corinne LOUSSOUARN laisse son poste de vice-présidente mais reste toujours bénévole.
- Lilian BRAULT et Corinne CHEVALIER quittent l'amicale.
- Morgane PROVOST, Reunan GIRARD et Jordane TANGUY entrent à l'amicale.

Pour tous renseignements, merci de contacter la présidente, Marie-claire RUAULT au 06.62.74.05.20

Pour la 11^{ème} année consécutive, la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine organise, en partenariat avec des organismes agricoles, une collecte de plastiques agricoles usagés pour les agriculteurs sur tout le département.



PLASTIQUES, FICELLES ET FILETS AGRICOLES USAGÉS

**Du 8 au 10 novembre 2016
et du 14 au 16 février 2017**

Participez à la collecte

Venez déposer vos plastiques agricoles usagés dans l'un des lieux proches de chez vous.

Films
ensilage,
enrubannage,
ficelles et filets
collectés

Recycler ses plastiques, c'est
PROPRE, FACILE et RAPIDE

Les plastiques doivent être séparés par types :
films d'ensilage, films d'enrubannage, ficelles, filets.

Liste des lieux de collecte sur www.agriculteurs35.com
ou sur les dépliants en libre-service dans ces lieux.

Contact : Anne-Bénédicte Martinot - 02 23 48 26 60
anne-benedicte.martinot@ille-et-vilaine.chambagri.fr



Développement durable

NETTOYONS LA NATURE

BILAN DE NETTOYONS LA NATURE 2016 A LA CHAPELLE-BOUEXIC

Le dimanche 25 septembre 2016, nous avons ramassé les déchets de la commune. Nous nous sommes occupés des sites suivants : le parc de jeux, le terrain de la Vigne, autour de l'église, devant le salon de coiffure et l'agence postale, le cimetière, autour de l'arrêt de car du Plat d'Or, le stade de foot...

Voici les déchets que nous avons collectés :



Nous avons fini la matinée autour d'un verre de l'amitié bien mérité.
Merci à tous les participants, merci à Charlotte. Maintenant, c'est plus propre !

Julie GAYET, CM1

NOTA BENE : Les enfants de l'école de la Roche Pourprée ont également participé à l'opération lors des Temps d'Activités Péri-scolaires en nettoyant l'école et ses abords.

HORAIRES ET PERMANENCES

Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30

Permanences les samedis suivants

De 9h30 à 12h00
21 Novembre
5 et 19 Décembre



Permanence des élus

de 10h à 12h00
Le samedi
Sur rendez-vous

37 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.15
www.lachapellebouexic.com
✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@wanadoo.fr

Agence Postale

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
Samedi de 9h à 12h00



12 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.10

Bibliothèque Municipale

Mardi de 17h à 18h
Mercredi de 9h à 12h15
et de 15h à 18h
Jeudi de 17h à 18h
Vendredi de 17h à 18h
Samedi
de 10h30 à 12h30

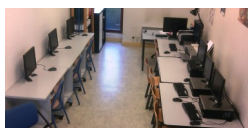


19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

Espace Multimédia

Lundi sur rendez vous

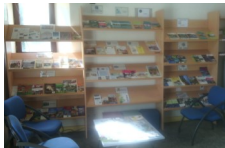
Mardi, Jeudi, Vendredi
De 9h à 9h45 et de
10h30 à 12h00



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ lindalelay@gmail.com

Point Informations Touristiques

Mardi, Jeudi, Vendredi
De 9h à 12h00



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ tourismeccaure@orange.fr



Permanence Parlementaire

Du député Jean-René MARSAC
ou son assistante. Sur Rendez-
vous au 02.99.72.12.16

À l'espace social Chorus - Le Vendredi de
15h30 à 17h00 :
19 novembre - 10 décembre

Permanences Architecte Conseil

Sur rendez vous auprès de Chorus
(02.99.92.46.99) ou Mairie de Guichen
(02.99.52.05.75).

A l'espace social Chorus (l'après midi) :
13 novembre, 11 décembre 2015
A Guichen : 2 - 19 - 30 novembre,
17 décembre 2015



Transports

Les dépliants concernant les nouveaux
horaires des transports Illenoo en direc-
tion de Rennes sont disponibles à l'agence
postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont
également affichés à l'abri de bus « Rue de
Rennes ».

Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 : Lundi de 14h à 17h
Mercredi de 14h à 17h - Samedi de 9h à 12h
et de 14h à 17h. Été du 01/04 au 31/10 :
Lundi de 14h à 18h - Mercredi de 14h à 18h -
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Route de Maure à Mernel

REPAS DU CCAS

Chaque automne, comme le veut la tradition, les seniors chapelais se sont retrouvés pour un moment de convivialité à la salle des fêtes de CAMPEL à l'initiative du Conseil Municipal et de son CCAS.

L'excellent repas était préparé par Anthony LAMORT, de l'Ardoise Gourmande.

Le service, quant à lui, a été assuré par 7 jeunes de notre commune, les membres du CCAS et du Conseil Municipal.

Cela a aussi été l'occasion, pour Louissette LEBRET (Adjointe aux affaires sociales), de mettre en avant les doyens présents dans la salle. Mme REBOUX

Henriette (94 ans) et Mr BESNARD Louis (92 ans). La doyenne Mme WESTER Germaine (95 ans), le doyen Mr GUEZAIS Joseph (93 ans) n'ont pu se déplacer.

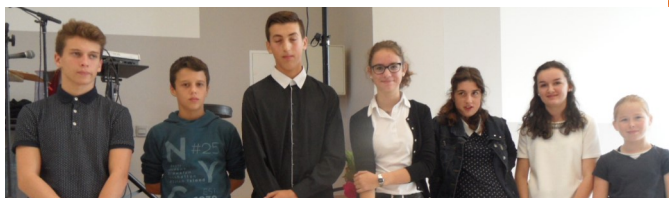
Cette année, nous avons accueilli 10 nouvelles personnes de 70 ans.

Louissette LEBRET a bien évidemment encouragé chacune et chacun à chanter les chansons d'autrefois sans oublier les "contoux et les disous". Un album photo « années 2007 à 2015 » a circulé dans la salle, pour le plus grand plaisir des convives.



Les nouveaux 70 ans présents :

De gauche à droite
Roger MORAZIN (le Maire), Michel PERSEHAIS, Yvette BOUËTEL, Pierre COLLET, Alma SALMON, Michel LERAY, Annick PITHOIS, Daniel LAUNAY, Louissette LEBRET (Adjointe aux Affaires Sociales CCAS).



Merci à : (de gauche à droite) Baptiste ROUSSEL, Antoine ROUSSEL, Pierre LARCHER, Mathilde GAYET, Léna GALODÉ, Léa SOULAINÉ et Thaïs DANIEL pour le service.